

UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 2 117 584 dinars et un résultat net déficitaire de la période <157 946> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 mars 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,09% de l'actif au 31 mars 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 avril 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 671 075,016	1 960 403,224	1 986 981,305
	a- Actions et droits rattachés		1 671 075,016	1 960 403,224	1 986 981,305
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	446 509,201	513 926,415	691 854,997
	a- Placements monétaires		0,000	142 378,627	147 468,374
	b- Disponibilités		446 509,201	371 547,788	544 386,623
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		2 117 584,217	2 474 329,639	2 678 836,302
	<u>PASSIF</u>		<u>31 767,152</u>	<u>28 505,326</u>	<u>26 705,041</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	14 198,718	7 733,824	8 650,887
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	17 568,434	20 771,502	18 054,154
	<u>ACTIF NET</u>		<u>2 085 817,065</u>	<u>2 445 824,313</u>	<u>2 652 131,261</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	2 099 786,887	2 463 521,251	2 657 903,527
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>-13 969,822</u>	<u>-17 696,938</u>	<u>-5 772,266</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	-2 699,104	-2 898,385
	b- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-13 969,822	-14 997,834	-2 873,881
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 117 584,217	2 474 329,639	2 678 836,302

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>54 978,705</u>
Dividendes		0,000	0,000	54 978,705
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>817,591</u>	<u>970,267</u>	<u>8 938,508</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>817,591</u>	<u>970,267</u>	<u>63 917,213</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-8 153,624</u>	<u>-7 715,607</u>	<u>-34 797,898</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>-7 336,033</u>	<u>-6 745,340</u>	<u>29 119,315</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.8	-7 884,016	-7 171,250	-30 640,726
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-15 220,049</u>	<u>-13 916,590</u>	<u>-1 521,411</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		1 250,227	-1 081,244	-1 352,470
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>-13 969,822</u>	<u>-14 997,834</u>	<u>-2 873,881</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-1 250,227	1 081,244	1 352,470
<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-116 844,030	120 491,999	-53 543,522
<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		-24 995,169	31 904,708	231 145,640
<u>Frais de négociation de titres</u>		-886,550	-2 512,402	-9 129,082
<u>Résultat net de la période</u>		<u>-157 945,798</u>	<u>135 967,715</u>	<u>166 951,625</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-157 945,798</u>	<u>135 967,715</u>	<u>166 951,625</u>
a- Résultat d'exploitation	-15 220,049	-13 916,590	-1 521,411
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-116 844,030	120 491,999	-53 543,522
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-24 995,169	31 904,708	231 145,640
d- Frais de négociation de titre	-886,550	-2 512,402	-9 129,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-408 368,398</u>	<u>267 171,341</u>	<u>442 494,379</u>
a- Souscriptions	199 264,800	310 002,065	556 034,054
- Capital	203 000,000	301 500,000	541 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	10 065,118	16 735,653
- Régularisation des sommes capitalisables	-3 735,200	-1 563,053	-1 901,599
b- Rachats	607 633,198	42 830,724	113 539,675
- Capital	621 100,000	42 400,000	105 900,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	619,494	7 696,484
- Régularisation des sommes capitalisables	-13 466,802	-188,770	-56,809
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-566 314,196</u>	<u>403 139,056</u>	<u>609 446,004</u>
AN4-Actif Net			
a- En début de période	2 652 131,261	2 042 685,257	2 042 685,257
b- En fin de période	2 085 817,065	2 445 824,313	2 652 131,261
AN5-Nombre d'actions			
a- En début de période	25 627	21 274	21 274
b- En fin de période	21 446	23 865	25 627
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>97,259</u>	<u>102,485</u>	<u>103,489</u>
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-24,41%</u>	<u>27,32%</u>	<u>7,78%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-03-2019

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000 sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue une SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019. Les états financiers arrêtés au 31-03-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/03/2019 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2019	% l'Actif
Actions				
ARTES	21 491	133 593,480	132 169,650	6,24%
ATL	50 633	157 028,478	112 303,994	5,30%
ATTIJARI BANK	5 000	238 521,300	171 380,000	8,09%
ATTIJARI LEASING	126	2 253,781	1 664,460	0,08%
BIAT	1 548	188 370,774	179 716,608	8,49%
CARTHAGE CEMENT	52 000	143 378,040	56 524,000	2,67%
OTH	9 172	153 365,495	138 799,876	6,55%
SAH	14 709	154 501,427	151 590,954	7,16%
SFBT	7 224	114 560,777	166 997,208	7,89%
SOMOCER	40 000	52 570,000	40 440,000	1,91%
SOTUVER	18 101	84 002,431	166 999,826	7,89%
TELNET	6 290	55 382,000	75 203,240	3,55%
TPR	21 700	90 149,238	110 062,400	5,20%
UIB	7 600	166 119,141	167 222,800	7,90%
Total		1 733 796,362	1 671 075,016	78,91%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	0,000	54 978,705
TOTAL	0,000	0,000	54 978,705

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/03/2019 à 446 509,201 DT et s'analyse comme suit :

	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	142 378,627	147 468,374	0,00%
Disponibilités	446 509,201	371 547,788	544 386,623	21,09%
Total	446 509,201	513 926,415	691 854,997	21,09%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	817,591	970,267	8 938,508
TOTAL	817,591	970,267	8 938,508

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	14 198,718	7 733,824	8 650,887
	Frais de gestionnaire	2 329,609	2 204,459	2 471,688
	Frais de dépositaire	1 200,329	550,782	617,923
	Frais de distributeurs	10 668,780	4 978,583	5 561,276

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	17 568,434	20 771,502	18 054,154
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	0,000	1 079,758	992,662
	Redevance CMF	182,703	209,762	211,772
	Charges à payer sur l'exercice encours	17 385,731	19 481,982	16 849,720

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	2 562 700
* Nombre de titres	25 627
* Nombre d'actionnaires	116
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	203 000
* Nombre de titres émis	2 030
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	621 100
* Nombre de titres rachetés	6 211
<u>Capital au 31/03/2019</u>	
* Montant en nominal	2 144 600
* Nombre de titres	21 446
* Nombre d'actionnaires	108

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/03/2019 s'élève à -566 314,196 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/03/2019 est de 21 446 contre 25 627 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>2 657 903,527</u>	<u>2 657 903,527</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>203 000,000</u>	<u>203 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-621 100,000</u>	<u>-621 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-140 016,640</u>	<u>-153 986,462</u>
- Variation des plus ou moins values potentiels sur titres	-116 844,030	-116 844,030
- Plus ou moins values réalisées sur cessions titres	-24 995,169	-24 995,169
- Frais de négociation de titres	-886,550	-886,550
- Régularisation sommes capitalisables	7 539,640	7 539,640
- Résultat d'exercice antérieur	-5 772,266	-5 772,266
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	941,735	941,735
- Sommes capitalisables de l'exercice encours		-13 969,822
<u>Montant fin de période au 31/03/2019</u>	<u>2 099 786,887</u>	<u>2 085 817,065</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/03/2019 s'élèvent à -13 969,822 DT contre -5 772,266 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2019	31/03/2018	31/12/2018
Somme capitalisables des exercices antérieurs	0,000	-2 699,104	-2 898,385
Résultat d'exploitation	-15 220,049	-13 916,590	-1 521,411
Régularisation du résultat d'exploitation	1 250,227	-1 081,244	-1 352,470
Total	-13 969,822	-17 696,938	-5 772,266

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	8 153,624	7 715,607	34 797,898
Rémunération du gestionnaire	2 329,609	2 204,459	9 942,263
Rémunération du dépositaire	582,406	551,120	2 485,581
Rémunération des distributeurs	5 241,609	4 960,028	22 370,054

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 884,016	7 171,250	30 640,726
Redevance CMF	582,406	551,120	2 485,581
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	1 306,840
Abonnement des charges budgétisées	7 301,610	6 620,130	26 848,305

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.19 au 31.03.19	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	7 301,610	6 620,130	26 848,305
Taxes(*)	295,569	-22,907	-92,902
Frais bancaires	29,868	23,284	94,430
Publication BO CMF	296,926	346,315	1 404,500
Honoraires CAC	1 672,126	1 672,151	6 781,500
Frais AGO et publications	1 461,174	1 055,457	4 280,466
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	586,997	586,973	2 380,500
Autres(*)	0,046	-0,047	-0,189

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.